



BON DE COMMANDE PACK FAMILLE



Conditions de vente :

- Concerne les forfaits à partir de 5 jours consécutifs,
- 4 forfaits minimum achetés du même domaine et de la même durée.

Famille : les parents + les enfants d'une même famille

- être les 2 parents et 2 enfants ou plus de moins de 18 ans,

Le pack famille peut être pris directement en caisse.

Nom et Prénom

Adresse

N° de téléphone..... Fax E-mail.....

DATE DE DEBUT DE SKI :

Pour le Pack famille les Saisiés : le forfait Bambin OFFERT

"Pack famille" LES SAISIÉS				Nombre de jours		
Nom	Prénom	Catégorie	prix	Carré Neige* 2.70€	caution	Total
		Adulte			2 €	
		Adulte			2 €	
		Bambin	offert		2 €	
		enfant/ado			2 €	
					2 €	
TOTAL GENERAL						

Pour le pack famille « Espace Diamant » ou « Nordique » : -10 % de réduction

Choisissez votre domaine : Espace Diamant Nordique Nombre de jours

Nom	Prénom	Catégorie	Montant			Carré Neige*	caution	Total
		Adulte					2 €	
		Adulte					2 €	
		bambin/enfant/ado					2 €	
		bambin/enfant/ado					2 €	
							2 €	
TOTAUX			Forfaits (a)	Remise -10% (b)	Pack fam. c = (a-b)	(d)	(e)	global (f) f= c+d+e

*Si vous êtes déjà en possession de cartes « mains libres » réutilisables, la caution n'est pas à payer
Mais n'oubliez pas de nous les envoyer avec votre coupon de commande!!!*

***Assurance ski.** Nous vous invitons à prendre une assurance neige. Nous proposons le « Carré neige », celui-ci vous rembourse les frais de secours sur pistes, vos forfaits remontés mécaniques et nordiques en cas de perte ou d'accident, le bris de ski etc...

Pour plus de renseignements, appelez le 04.79.38.94.80. Site internet : www.carreneige.com

Tarifs : 2.70 € par jour adulte enfant

BON DE COMMANDE A RETOURNER A

LA REGIE DES SAISIÉS - 109 AVENUE DES JO - 73620 LES SAISIÉS
Tél. : 04.79.38.95.21. Fax : 04.79.39.91.20 Email : info@ski-lessaisies.com

Désirez-vous que vos forfaits : Soient envoyés par La Poste
Soient à disposition de : l'Office du Tourisme des Saisies Bureau tourisme Bisanne 1500 bureau tourisme Hauteluca (selon horaires d'ouverture) à partir du : /.../.../...../

Pour **chaque** forfait :

- Joindre une photo par personne
- Préciser le Nom, le prénom et la Date de naissance (indiquer ces mêmes références au dos de la photo)
- La caution ou l'achat du forfait d'un montant de 2 € si vous ne possédez pas de cartes « mains libres »

Païement par chèque bancaire : mettre à l'ordre de la Régie

Païement par carte bleue remplir les infos ci dessous

N° de carte CB <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"><tr><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td></tr></table>													Date d'expiration <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"><tr><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td></tr></table>						Les 3 derniers chiffres figurant au dos de la CB sur le panneau de signature <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"><tr><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td><td style="width: 4%;"> </td></tr></table>			

Nom du titulaire :

Date

Signature Obligatoire :

REGLEMENTATION

REGLEMENTATION DES CONDITIONS DE VENTE ET DE REMBOURSEMENT DES FORAITS

FORAÏT COURTE DUREE (inférieur à 4 jours sans photo)

Ce forfait est strictement personnel : il est incessible et intransmissible.

La validité du mode de transport est strictement conditionnée par le respect de ces règles d'utilisation.

L'absence du titre ou l'usage non conforme, falsifié, constaté par un agent assermenté de l'exploitation est passible d'une amende de 30 €

FORAÏT LONGUE DUREE (supérieur à 3 jours avec photo)

Le forfait séjour est strictement personnel : il est incessible et intransmissible. Il n'est valable que muni d'une photographie récente. Pour les forfaits achetés via le site Internet de la régie des Saisies, la photo est obligatoire pour les 10 jours non consécutifs et forfaits saisons.

Il doit être présenté à tout contrôle et l'utilisateur devra pouvoir justifier de son identité.

Il donne droit pendant la durée de sa validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques et sur les pistes du domaine nordique en service correspondant à la catégorie du titre.

L'usager doit être porteur de son titre de transport durant tout le trajet, de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée et tout au long du circuit sur le domaine nordique.

L'absence de titre de transport ou l'usage d'un titre non conforme ou falsifié, constaté par un agent assermenté de l'exploitation est passible d'une amende forfaitaire. De 4 à 10 jours : 50 € et forfait saison : 90 €

BILLETTERIE ET CONTROLE : La Régie des Saisies dispose de moyens informatiques destinés à gérer les titres de transport. Ces informations permettent le contrôle des titres de transports par des agents assermentés à l'aide d'ordinateurs de poche. Elles permettent également d'émettre un titre de transport de rechange en cas de perte pour les forfaits avec photos.

Les informations enregistrées sont réservées à un usage interne et ne sont pas communiquées à des tiers.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Régie des Saisies.

PERTE / VOL / DETERIORATION:

Les forfaits retrouvés sont recueillis à la caisse centrale (Tél. : 04.79.38.95.21.). Les forfaits d'une durée supérieure à 2 jours, non retrouvés seront bloqués aux bornes des remontées mécaniques et nordiques. Si le forfait n'est pas retrouvé et sur présentation du ticket de caisse, un duplicata de celui ci sera émis moyennant des frais de réédition.

MODALITE FORAÏTAIRES DE DEDOMMAGEMENT EN CAS D'INTERRUPTION DU SERVICE

En cas d'interruption du service des remontées mécaniques, les titulaires d'un forfait séjour pourront se voir proposer un « dédommagement » du préjudice subi, EN CAS D'ARRET DE PLUS DE 85% DES INSTALLATIONS, SUPERIEUR A UNE DEMI-JOURNEE.

Ce dédommagement, calculé en fin de séjour, sera égal à la différence entre le prix payé par le client et les journées utilisées par l'usager, multipliées par le tarif de base.

Le client pourra bénéficier, sur justificatifs :

- soit d'une prolongation immédiate
- soit d'un avoir en journée (s) immédiatement accordé
- soit d'un remboursement différé, sur pièces justificatives produites dans les deux mois. Le remboursement devant intervenir dans les quatre mois suivant la réception de ces pièces

L'usager ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

**EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT,
LA REGIE DES SAISIES SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER LES FORAITS**